



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/844
S/23416
13 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-sixième session

Point 125 de l'ordre du jour

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME

INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES,
ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES
FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE
VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA
MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET
LE DESESPoir ET QUI POUSSENT CERTAINES
PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES,
Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER
D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX :
a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL;
b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'UNE
CONFERENCE INTERNATIONALE CHARGEE DE
DEFINIR LE TERRORISME ET DE LE
DIFFERENCIER DE LA LUTTE QUE LES PEUPLES
MEMENT POUR LEUR LIBERATION NATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-septième année

Lettre datée du 20 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Jamahiriya
arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies*

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre qui
vous est adressée par M. Ibrahim Muhammad Bishari, Secrétaire du Comité
populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale, à

* Publiée précédemment sous la cote A/C.1/46/23; nouveau tirage comme
document de l'Assemblée générale, au titre du point 125 de l'ordre du jour, et
du Conseil de sécurité à la demande de la Mission permanente de la Jamahiriya
arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

92-01449 7768V (F)

/...

A/46/844
S/23416
Français
Page 2

propos des déclarations des Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique accusant ce qu'ils appellent des "éléments libyens" d'être responsables du douloureux incident au cours duquel un avion de la compagnie Pan Am s'est écrasé en 1988. Ces déclarations accusatrices et menaçantes interviennent à un moment où les relations internationales connaissent une période de détente et de concorde entre les membres de la communauté internationale, sur la base du dialogue constructif et du respect mutuel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent

(Signé) Ali Ahmed ELHOUDEIRI

/...

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Secrétaire
du Comité populaire pour les relations extérieures et la
coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne

Vous êtes sans aucun doute au courant des déclarations publiées par les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique accusant ce qu'ils appellent des "éléments libyens" d'être responsables du douloureux incident au cours duquel un avion de la compagnie Pan Am s'est écrasé en 1988 au-dessus de l'Ecosse. Nous avons exprimé notre étonnement devant de pareilles déclarations accusatrices et menaçantes qui interviennent à un moment où les relations internationales traversent une période de concorde entre les Etats susceptible d'affermir la notion de dialogue.

Le fait que ces déclarations officielles émanent du Ministère de la justice des Etats-Unis, du porte-parole officiel de la Maison Blanche et du Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni dénote une volonté délibérée et un projet mûrement réfléchi d'agression contre le peuple libyen.

Les gouvernements américains successifs se sont évertués à intervenir dans les affaires intérieures de la Libye en vue de modifier par la force son système politique et social populaire, d'exercer sur elle toutes sortes de pressions, d'ourdir des complots contre ses choix politiques et sociaux et de la terroriser, au point de recourir plusieurs fois à l'agression en invoquant de faux prétextes dénués de toute preuve matérielle.

Dans la situation d'affrontement politique, économique et militaire qui lui a été imposée, la Libye a mis les gouvernements successifs des Etats-Unis au défi de présenter devant l'opinion publique américaine et mondiale une preuve matérielle concrète à l'appui de leurs accusations, mais ceux-ci n'ont jamais réussi à présenter la moindre preuve matérielle concrète et ont toujours refusé d'admettre la vérité du caractère infondé de leurs allégations.

I

En 1986, le Gouvernement américain a fabriqué de toutes pièces des prétextes fallacieux que ne corroborait aucune preuve matérielle concrète pour accuser mensongèrement et calomnieusement la Libye d'être responsable de l'explosion d'une bombe dans un dancing de Berlin et d'un incident analogue à l'aéroport de Rome. Le Gouvernement américain a alors lancé - sans attendre les résultats de l'enquête - sa perfide agression militaire nocturne contre la population libyenne alors que celle-ci dormait paisiblement, faisant ainsi fi de toutes les valeurs morales et humanitaires, tuant enfants, personnes âgées et autres habitants innocents, détruisant écoles, hôpitaux et crèches et traumatisant les enfants, les personnes âgées et les femmes surpris dans leur sommeil par cette vile agression que rien ne saurait justifier.

/...

Il s'est avéré à l'issue de l'enquête sur les deux incidents susmentionnés que la Libye n'était aucunement impliquée, mais le Gouvernement des Etats-Unis n'a présenté aucune excuse pour son agression, comme si les personnes tuées à cette occasion n'étaient que du bétail, alors que le monde entier, par le biais de ses organisations internationales et régionales et de ses forces démocratiques, a condamné l'agression, innocenté le peuple libyen et exprimé ses regrets, ses condoléances et sa solidarité aux familles des victimes tuées ou blessées, et ce, dans de multiples résolutions, dont :

- La résolution 41/38 de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1986;
- La résolution de la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Harare en 1986;
- La déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains lors de la vingt-deuxième session de l'Organisation de l'unité africaine, en juillet 1986; et
- Le communiqué No 21 de la Conférence islamique au sommet tenue au Kowcüt en 1987.

II

L'Amérique exploite la situation internationale actuelle pour s'ériger en gouvernement mondial et en gendarme planétaire, décidant du vrai et du faux et statuant sur la morale et les comportements. La voilà à présent qui, à notre étonnement et à celui du monde entier, fabrique de toutes pièces de nouveaux prétextes fallacieux et accuse une fois de plus mensongèrement et calomnieusement la Libye, plus de trois ans après la destruction de l'avion de la compagnie Pan Am, incident à propos duquel le Gouvernement américain a fait une enquête.

Comme tout le reste du monde, la Libye a entendu des responsables américains et britanniques démentant toute implication de la Libye dans cet incident et dirigeant leurs accusations vers d'autres parties. Mais, avec l'arrogance des puissants, les Etats-Unis d'Amérique se sont employés à réfuter les accusations lancées contre ces autres parties et à absoudre ces dernières, pour accuser la Libye - qu'ils avaient auparavant innocentée. Ces accusations s'expliquent peut-être par le fait que tel ou tel aspect de la politique libyenne n'aurait pas l'heur de plaire au Gouvernement américain et elles dénotent une volonté délibérée d'agression visant à changer de force le système politique populaire et démocratique de la Libye, système que le Gouvernement américain refuse d'accepter, violant ainsi les dispositions de la Charte des Nations Unies qui interdisent l'agression ou la menace d'agression et appellent à résoudre les différends entre pays par le dialogue et des voies pacifiques.

Voilà donc qu'une fois de plus, le Gouvernement américain invente des accusations mensongères qui ne reposent sur aucune preuve matérielle concrète et, tirant des conclusions hâtives, prépare une nouvelle agression, comme il ressort des déclarations des responsables américains et britanniques. Une fois de plus, nous mettons les Gouvernements américain et britannique au défi de présenter, devant l'opinion publique américaine, britannique et mondiale, la moindre preuve matérielle concrète probante.

Néanmoins, dès qu'il a appris du Comité populaire aux relations extérieures que celui-ci avait reçu un mémorandum du Gouvernement britannique accusant "deux Libyens", le Comité populaire général à la justice a chargé un magistrat d'enquêter sur ces accusations et a demandé aux Gouvernements américain et britannique de désigner des avocats chargés de veiller à l'impartialité et au bon déroulement de l'enquête. Le Comité populaire a également demandé aux organisations internationales et humanitaires de désigner des avocats dans le même but, et ce, parce que la Grande Jamahiriya est soucieuse de faire apparaître la vérité, telle qu'elle est et non telle que la voudraient les Gouvernements américain et britannique, ce qui prouve notre sincère volonté de faire la vérité et notre entière disposition à coopérer pour y parvenir.

La Grande Jamahiriya se déclare entièrement disposée à coopérer avec toute instance juridique internationale impartiale, car elle se considère la victime dans cette affaire. S'il s'agit en réalité d'une nouvelle agression préméditée des Gouvernements américain et britannique contre la Libye, afin de modifier par la force son système politique et social populaire et la punir pour ses prises de position politiques, nous escomptons que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale, les peuples et les gouvernements épris de justice et de paix et l'opinion publique internationale se tiendront à nos côtés pour la défense du droit et de la Charte des Nations Unies, qui garantit l'égalité entre les peuples et leur droit à choisir librement leurs options politiques et sociales, droit inscrit dans les préceptes divins, dans le droit international et dans la Charte des Nations Unies.

En vous exposant ces faits qui définissent notre point de vue, nous espérons une prise de position collective mettant fin à cette agression répétée contre le peuple libyen et nous nous réservons le droit - avec votre soutien - d'assurer notre légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, car nous apprécions votre rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans l'instauration d'un monde où les grands et les petits, les faibles et les puissants seraient tous égaux.

Le Secrétaire du Comité populaire pour
les relations extérieures et la
coopération internationale

(Signé) Ibrahim Muhammad BISHARI
